

RACHID BOUDJEMA(\*)

## La mondialisation : concept et réalité

Le terme *mondialisation* est, depuis peu, sous la plume de bien des observateurs et sur la langue de bon nombre de politiques. Cependant, malgré sa haute fréquence d'usage qui crée dans l'opinion publique la sensation d'en maîtriser le sens, il reste à bien des égards un concept savant, un vocable expert qui ne peut aujourd'hui être facilement compté parmi les ingrédients de la culture économique populaire. De quoi s'agit-il?

D'une manière un peu plus explicite, la mondialisation est-elle une simple notion à la mode, par essence tyrannique et sans contenu économique concret ou traduit-elle au contraire le fait vérifiable que des bouleversements profonds sont intervenus dans le monde et qu'un phénomène nouveau y est né? C'est à cette question centrale que les lignes qui suivent tentent d'apporter une réponse.

### **1. LES ECHANGES INTER-SOCIETES ANCIENS : LA PSEUDO-MONDIALISATION OU LA LOGIQUE DU POUVOIR, SOURCE DE RICHESSE.**

Si la mondialisation désigne un réseau d'interdépendances à l'échelle mondiale des économies contemporaines, force est de constater qu'elle n'est pas un phénomène récent. En effet, pendant longtemps, le monde s'est façonné dans une grande inter-action commerciale, technique, culturelle et religieuse des sociétés. Mais est-ce là l'essence du concept de mondialisation? Il est difficile de donner à cette question une réponse affirmative, eu égard à la configuration économique actuelle du monde.

Les échanges divers inter-sociétés anciens avaient un trait distinctif majeur. Ce qui, sans doute, n'autorise pas leur réductibilité à une quelconque étape quantitativement inférieure de ce que nous appelons, usant d'un pléonasme, la *mondialisation contemporaine*. Ces échanges étaient déterminés par les logiques des systèmes domestiques fondées sur la soumission de l'Economique aux impératifs de la reproduction du pouvoir politico-idéologique. Aussi, étaient-ils compatibles avec un certain degré de différenciation économique et sociale des communautés, au sens où ils ne stipulaient pas de manière dominante le *principe d'uniformisation* des habitudes et des comportements à l'échelle internationale.

Ces échanges ont offert, selon certains auteurs, à toutes les parties du monde, des «chances» de développement. Certaines régions y furent

cependant plus réceptives que d'autres, selon la capacité de réaction et d'adaptation de leurs systèmes intérieurs. L'exemple le plus frappant est celui de l'Europe qui résorba en un temps bref son «déficit de progrès», alors qu'elle était en retard, comparativement à la Chine, à l'Inde et au monde musulman. (Amin, 1997)

## **2. LA MONDIALISATION CAPITALISTE OU LA LOGIQUE DE LA RICHESSE, SOURCE DE POUVOIR.**

La mondialisation dont il est question aujourd'hui est de type capitaliste. Elle est unique et sans équivalent dans l'histoire économique de l'humanité. Elle a une *logique propre* intimement liée aux déterminants de la reproduction du capitalisme à l'échelle mondiale. Consacrant la dominance de la sphère de production capitaliste et donc la libre action planétaire de la loi du profit, elle désigne selon la signification élaborée par les organisations internationales, trois étapes qui en font une «échelle à trois marches», mieux un *processus en cours*, voire un parcours économique inachevé:

- l'étape d'*internationalisation* liée à la croissance des flux de biens et services;
- l'étape de *transnationalité* qui traduit l'accroissement des flux d'investissement et des implantations à l'étranger;
- l'étape de *globalisation* qui exprime la mise en place de réseaux mondiaux de production et d'information .

La mondialisation capitaliste a démarré relativement tôt, mais non sans à-coups qui ont brisé le caractère linéaire de l'histoire politico-économique du capitalisme. Durant le 19<sup>ème</sup> siècle, l'essor industriel de l'Europe et de l'Amérique (et à un degré moindre du Japon) eut pour effet de hiérarchiser la production industrielle mondiale et devait même édicter les termes d'une structuration économique future du monde. (Djenane, 1999). Le 20<sup>ème</sup> siècle fut cependant riche en événements qui bouleversèrent le paysage économique mondial. En voici les plus importants :

- Première Guerre mondiale, 1914-18;
- naissance de l'URSS en 1922, comme promesse de rétrécissement de l'espace d'influence du système capitaliste;
- grande dépression de 1929, qui ébranla les règles et mécanismes d'organisation des rapports entre différentes monnaies, tels que définis par la Conférence monétaire de Gênes en 1922;
- Seconde Guerre mondiale, 1939-45.

Forte de son expérience souvent tragique, la communauté internationale (et à sa tête, les Etats-Unis d'Amérique) prend conscience de l'impossible mise en oeuvre d'une dynamique internationale de transformation économique et sociale durable, sans un ensemble d'obligations auxquelles doivent être soumis les pays dans le cadre de la promotion de leur développement économique. Le

coup d'envoi de la *standardisation internationale* fut donc lancé à la fin de la seconde guerre mondiale. En voici les principaux points de repère:

- premièrement, la signature en juin 1945, à San Francisco, par 51 pays de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et son entrée en vigueur en octobre 1945, comme gage de paix et de stabilité dans le monde;
- deuxièmement, la signature des accords de Bretton Woods en 1945 qui devaient corriger les imperfections de l'économie internationale, notamment la surenchère ruineuse des dévaluations et les restrictions commerciales des années 30. Il s'agissait alors d'asseoir les mécanismes appropriés à un ordre économique international dans lequel devaient être:
  - encouragées d'une part, la concurrence et la coopération entre nations ou, ce qui revêt le même sens, combattues l'hégémonie et l'autarcie.
  - contrôlés d'autre part, les flux internationaux de capitaux, source de perturbation de l'économie internationale (Boughton, 1998).

Il fallait, en termes imagés, mettre «un pilote dans l'avion» pour tracer et surveiller «la trajectoire du vol». Un Conseiller principal des études du Fonds décrit les accords de Bretton Woods comme «une volonté commune de régler la circulation afin que les agents de l'économie internationale suivent, dans les limites imposées par le code de la route, leur chemin sans embouteillage et collision». (Hirsh, 1972)

Cette interprétation des accords de Bretton Woods repose sur l'hypothèse implicite qu'un processus de développement national renferme dans sa dynamique "un contenu international". Elle limite de fait le pouvoir intérieur des Etats, en vertu du truisme selon lequel la balance des paiements et le taux de change d'un pays membre du Fonds n'étaient pas sans incidences sur les balances des paiements et les monnaies des autres pays membres. (Gold, 1977)

Le principe d'une interdépendance complexe des économies nationales était donc posé à Bretton Woods. Celui-ci, ne pouvant fonctionner naturellement sans heurts, devait être pris en charge par une institution internationale ayant autorité de définir un *corps de normes économiques* et d'inciter ses membres à en observer l'application..

Cette institution est le Fonds Monétaire International chargé de surveiller le système monétaire international et d'appliquer aux pays membres, au motif du nécessaire rééquilibrage de leurs balances des paiements, une thérapeutique souvent socialement douloureuse dite *ajustement structurel*, composée d'un arsenal de mesures de politique économique y compris les réformes structurelles visant à adapter leurs économies aux règles du marché.

- troisièmement, la mise en place, au lendemain de la seconde guerre mondiale, par les Etats-Unis, d'un système d'aide à l'Europe dénommé Plan Marshall auquel sont associés des rythmes de croissance économique inédits et une amélioration très sensible des conditions de vie et d'existence des populations. De tels résultats souvent ramassés dans la littérature économique, dans l'expression des *trente glorieuses* créèrent, là où ils étaient observés, un terrain favorable à l'élargissement de l'influence des Etats-Unis, voire à la consécration de leur suprématie;
- quatrième, la naissance de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) comme moyen d'uniformisation et d'américanisation des habitudes de consommation.

Quant à la «parenthèse historique» ouverte par le socialisme longtemps considéré comme un *style de développement* capable, notamment dans les pays pauvres, de court-circuiter l'avenir, elle s'est fermée dans les rangs de la rationalité économique capitaliste. Cela prouve au moins qu'entre les promesses de la raison idéologique du socialisme et les termes de sa police des faits politiques et économiques, le décalage est énorme.

Vue sous ces aspects, la mondialisation est un phénomène récent. Sa problématique dépasse nécessairement la simple mise en relation des sphères de production nationales, qui ferait des marchés un cadre de coordination et non un lieu où s'expriment des rapports de force. Mais explicitons-la davantage.

### **3. LA MONDIALISATION : SES GRANDES PARTICULARITES.**

La mondialisation peut être perçue comme un ordre économique où l'acte de produire, l'acte d'échanger, l'acte d'investir et l'acte de financer sont les attributions des «forces puissantes», des « autorités concurrentes», des « contre-pouvoirs» formés en dehors de l'Etat et fondés sur des organisations supposées plus proches du marché. Et c'est là que réside *la première grande particularité* de l'économie mondiale.

Ces forces sont identifiées dans la littérature économique: il s'agit des *firmes multinationales*, des *mafias* et des *organisations internationales*. (Henner, 1999)

Il en résulte alors la conséquence suivante: contrairement à l'internationalisation qui met au centre de la production et de l'échange, les *économies nationales*, la mondialisation est dominée par des acteurs autres que les Etats. En d'autres termes, nous n'avons plus affaire à des échanges entre des systèmes de production nationaux ou à une confrontation des sphères de production domestiques, mais à des flux de biens qui se déroulent à l'intérieur de *réseaux de fabrication* qui ont une dimension mondiale. Cette nouvelle organisation de la production et des échanges internationaux est sans doute la *seconde grande particularité* de l'économie mondiale.

Ces réseaux de fabrication sont implantés sur de multiples territoires. L'appartenance ou non d'un territoire donné à ces réseaux, voire son inclusion ou son exclusion, ne dépend plus de la volonté de l'Etat, mais des décisions d'acteurs privés.

La richesse mondiale émanant de manière croissante des sources privées qui exercent au-dessus des frontières des Etats, il devient difficile dans ce processus complexe de reconnaître aux Etats un rôle particulièrement dominant. Cette nouvelle place de l'Etat qui exprime une émancipation de l'économique à l'égard du politique est la *troisième grande particularité* de l'économie mondiale. Nous y reviendrons ultérieurement.

#### 4. LA MONDIALISATION, UN PIS-ALLER IDEOLOGIQUE IDEAL.

Analysée sous l'angle de cette triple particularité, la mondialisation a une idéologie «généreuse»; elle donne à «tout un chacun» les raisons de croire à ses options et d'y camper.

A l'échelle internationale, la mondialisation suppose:

- un déclin relatif des Etats industrialisés. Ces derniers sont présentés comme affaiblis et dominés par des forces concurrentes. Aussi, seraient-ils dans l'incapacité politique et économique d'organiser, comme par le passé, l'exploitation des pays du Tiers Monde. Le discours sur l'impérialisme s'en trouve ainsi définitivement aboli. Le message est clair: le Tiers Monde sera à l'avenir seul responsable de son malheur. La mondialisation permet aux pays industrialisés de se soustraire au devoir d'aider les PVD devenus leurs «égaux»: bien plus, elle leur donne le droit légitime de ne pas s'en soucier.
- que le processus de développement international est appréhendé sous le seul angle économique. Cette façon d'ôter à *l'économie* son aspect *politique* et d'en faire un domaine d'action réservé aux seuls acteurs économiques qui opèrent loin des préoccupations des Etats, n'est pas innocente. Elle permet d'éviter de poser la problématique de la mondialisation en termes *globaux*. Présentée pour l'essentiel comme la circulation des biens et services et des capitaux, la mondialisation semble s'accommoder des régimes dictatoriaux. La démocratie, les droits de l'homme s'y évanouissent. Il s'agit là d'un message fort qui prédispose les régimes autoritaires du Tiers Monde à «jouer le jeu» sans risque pour leur avenir.
- une émergence économique relative des pays du Tiers Monde. Cette *dimension symbolique* (Fitoussi, 1999) de la mondialisation a deux interprétations:
  - d'une part, elle s'identifie à une confirmation du bien-fondé des recettes stylisées proposées il y a un demi-siècle par les gouvernements occidentaux aux gouvernements des PVD. Ces recettes semblent universelles et sans substituts. L'échec du communisme en est la justification patente.

- d'autre part, elle traduit le fait que les PVD méritent la confiance placée en eux, par la communauté internationale. Ces mêmes pays sont reconnus implicitement comme ayant résorbé en un *temps très court* leur retard économique et social et rattrapé dans plusieurs domaines les pays industrialisés.

Ce discours est d'abord particulièrement bien accueilli par les dirigeants des PVD en quête de légitimité populaire. Ensuite, il donne définitivement «un visa» planétaire à la rationalité de type capitaliste.

A l'échelle interne, la mondialisation:

- rend dans les pays industrialisés l'activité syndicale quasiment superflue. Face aux revendications liées aux salaires, à l'emploi, à l'amélioration des conditions de travail, les Etats affaiblis étalent leur incapacité à donner une quelconque réponse. La raison idéologique en est que la dictature des marchés ne leur laisse aucune marge de manoeuvre. Aussi, est-on en droit de penser qu'en l'absence d'une autorité forte chargée d'arbitrer et de réguler, la porte est ouverte à toutes les aventures. En vérité, *l'impuissance entretenue* des Etats peut servir de «prétexte» pour ces mêmes Etats pour mieux défendre, du moins jusqu'à une certaine limite, les intérêts des propriétaires du capital dont ils sont en priorité, les représentants;
- dote les partis libéraux au pouvoir ou en quête de pouvoir, d'un arsenal de justifications aux termes desquelles le monde fonctionnerait selon leur propre vision; d'où leur degré d'intelligence historique plus grand comparativement à celui de leurs rivaux. Cette «qualité politique» devrait leur permettre de garder le pouvoir lorsqu'ils y sont et de le conquérir, s'ils sont dans l'opposition.
- permet aux chantres de la social-démocratie acquis à l'interventionnisme économique de l'Etat de s'imposer sur la scène de la compétition politique, avec pour programme politique résumé, l'acte d'adoucir la mondialisation en lui conférant un «visage humain».
- donne aux jeunes gouvernements démocratiques des pays du Tiers Monde l'occasion de vanter leur mérite d'être au diapason de l'histoire économique mondiale.
- autorise les régimes totalitaires du Tiers Monde à camper sur leurs options comme «bouclier politique contre les déboires de la mondialisation».

La mondialisation semble donc, du moins dans son idéologie, convenir à tous les acteurs de la vie politique, même si sa pratique comporte un degré d'uniformisation et de standardisation qui risque d'être préjudiciable aux régimes politiques anachroniques.

## **5. QUELQUES ASPECTS POSITIFS DE LA MONDIALISATION.**

Selon le rapport mondial sur le développement humain, établi par le PNUD, en 1999 :

- le PIB mondial s'est multiplié par 10 durant la dernière moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, passant de 3000 à 30 000 milliards de dollars. Pendant cette période, le PIB par habitant a plus que triplé;
- les exportations mondiales s'élevaient à la fin des années 90 à 7000 milliards de dollars, soit 21% du PIB contre 17% dans les années 70;
- l'investissement direct étranger atteignait 400 milliards de dollars en 1997 contre 60 milliards environ dans les années 70;
- le montant brut des investissements de portefeuille et d'autres capitaux à court terme était de 2000 milliards de dollars à la fin des années 90, contre 700 milliards environ dans les années 80;
- le tourisme est passé de 260 à 560 millions de voyageurs par an entre 1980 et 1996;
- le volume des appels téléphoniques internationaux a atteint en 1996 70 milliards de minutes contre 33 milliards seulement six ans plus tôt, en 1990;
- l'espérance de vie à la naissance a augmenté de 10 ans entre 1965 et l'an 2000;
- le taux d'alphabétisation des adultes a également progressé passant de 48 à 72% entre 1970 et 1997;
- plus de 70% de la population mondiale vivent dans des régimes démocratiques pluralistes;
- enfin, on observe une intégration mondiale de plus en plus grande, grâce à une meilleure circulation internationale de l'information, elle-même liée à la mise en oeuvre des nouvelles technologies de la communication.

Ces chiffres sont encourageants. Ils crédibilisent, à priori, le processus de mondialisation au sens où ils traduisent le fait que l'élargissement de la production et des échanges mondiaux permet de diffuser le progrès à travers l'espace planétaire. Ces chiffres globaux masquent évidemment les disparités qui existent entre les pays et les groupes sociaux, qui sont à la fois non seulement réelles mais aussi importantes.

En d'autres termes, peut-on et doit-on vraiment croire que le marché est apte à observer l'intérêt général au point de lui laisser le soin de déterminer seul l'accès à des biens dont dépendent non seulement le bien-être mais aussi la survie de nombreux groupes de population? Nous ne le pensons pas. Examinons, pour nous en convaincre, les points faibles de la mondialisation.

## 6. LES POINTS FAIBLES DE LA MONDIALISATION: PARADOXE, DEBOIRES ET DANGERS.

Les faiblesses de la mondialisation sont de trois types: son paradoxe, ses déboires et ses dangers. Examinons-les successivement.

- La mondialisation se heurte aujourd'hui à un *paradoxe* fondamental qui risque, s'il n'est pas réellement pris en charge par une autorité ayant pouvoir distributif, de saper de manière précoce ses fondements. D'un côté, on est fier d'actionner l'idée d'un village planétaire où les habitudes de consommation seraient uniformisées, voire américanisées et où «les Etats perdraient les instruments de contrôle de politique économique»; de l'autre, on veut camper solidement sur les spécificités nationales qu'on refuse de voir se dissoudre dans «la norme mondiale». (Chatelus, 1993)

Cette situation, dans laquelle les peuples et les gouvernements tentent et tendent à garder jalousement leur histoire et leur mémoire, est en soi un système de résistances à la standardisation des communautés. Elle n'est pas de nature à éviter la résurgence souvent violente des cultures et des identités nationales. (Chatelus, 1993)

La question qui se pose est donc la suivante: si les nationalismes, les régionalismes, voire les localismes semblent inévitables dans cette nouvelle expérience de transformation économique et sociale du monde, jusqu'à quelle limite pourront-ils faire bon ménage avec la mondialisation? A partir de quand pourront-ils y être préjudiciables? Et comment mesurer ce degré de compatibilité et d'incompatibilité entre celle-ci et ceux-là? Faut-il élaborer des critères quantitatifs? Des critères qualitatifs? Les deux à la fois? Quand pourra-t-on parler de succès relatif de la mondialisation et quand pourra-t-on, au contraire, en souligner l'échec?

Il n'y a pas de réponses toutes faites à ces questions. Il importe cependant de noter que les oppositions ouvertes et larvées auxquelles est aujourd'hui (et sera à l'avenir) exposée la mondialisation s'expliquent aussi bien par la crainte des communautés de se voir aspirer et disparaître dans le «magma mondial» dont elles n'ont aucun contrôle, que par l'incapacité de la mondialisation, saisie à son niveau actuel, de changer autrement que par des «clichés» sans avenir tangible les conditions de vie et d'existence des populations à l'échelle mondiale. En effet, consommer un hamburger et un coca au seuil d'un taudis n'a rien d'américain.

La mondialisation a alors pour défi majeur de proposer des alternatives prometteuses aux populations des différentes régions du monde, pour que celles-ci commencent à accepter au moins l'idée de jeter un regard critique sur leurs organisations sociales et comportements collectifs. Et c'est seulement à ce prix qu'elle pourra prétendre déjouer les obstacles qui se dressent sur sa voie. Mais n'est-ce pas là déjà une attente excessive pour une économie mondiale dont la loi fondamentale est par essence *polarisante*?



• La mondialisation a aussi des «*arriérés*» qu'on a tendance à éluder lorsqu'on n'observe que les valeurs globales relatives aux seuls flux économiques.

A la fin des années 90, les 20% les plus riches de la population mondiale détiennent un revenu qui est de 74 fois le revenu des populations les plus pauvres de la planète. Il y a trente ans, ce coefficient était de 30. On assiste donc à une exacerbation des inégalités de revenu qui caractérise aussi bien les pays riches que les pays pauvres.

En 1998, les deux cents personnes les plus riches de la planète avaient des biens d'une valeur de 1000 milliards de dollars, contre 440 milliards quatre années plus tôt, en 1994.

Quant aux trois personnes les plus riches du monde, la valeur de leurs biens dépasse le produit national brut global des 48 pays les moins avancés.

Dans les pays industrialisés, on estime qu'une personne sur 8 est concernée par un des critères de la pauvreté humaine : chômage de longue durée, revenu inférieur au seuil de pauvreté national, niveau de qualification insuffisant pour se recycler. En 1980, le nombre de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté de 60% en Angleterre, de près de 40% aux Pays Bas. Aux Etats-Unis, au Canada et en Australie, la moitié des familles monoparentales ont un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Dans les pays du Tiers Monde, les données disponibles indiquent pour la fin des années 90 une diminution du revenu par habitant en Afrique subsaharienne et dans les pays moins avancés d'Asie, par rapport à celui des années 70. D'autres chiffres permettent de nuancer le caractère prétendument vertueux de la mondialisation:

- Plus de 25% des 4,5 milliards d'habitants qui vivent dans le Tiers Monde sont privés de certains éléments qui définissent la condition humaine: alimentation, logement, soins, éducation;
- 840 millions d'habitants souffrent de malnutrition;
- 1,3 milliard d'habitants n'ont pas accès à l'eau potable;
- 1,3 milliard d'habitants ont un revenu journalier inférieur à un dollar (en parité de pouvoir d'achat de 1987).

La pauvreté étant partout, la mondialisation semble abolir les frontières géographiques qui définissent le Nord et le Sud . Dorénavant, ces deux pôles auront un balisage économique. Nous appellerons le Nord, les riches du Nord et du Sud et le Sud, les pauvres du Nord et du Sud.

La mondialisation cristallise la possibilité pour certains groupes particuliers de faire, dans des territoires donnés, sécession avec le reste de la population. A côté des groupes protégés, liés entre eux à travers le monde par des moyens de communication modernes, vivront des masses de gens paupérisés, s'ignorant les uns les autres. Source

de bien des maux sociaux, les populations marginalisées par le processus d'accumulation du capital à l'échelle mondiale seront vraisemblablement tenues en respect par de puissants appareils de répression internes coordonnés au niveau planétaire. (Giraud, 1999)

- La mondialisation comporte enfin des *dangers*. En voici les principaux sans ordre d'importance aucun : (Giraud, 1999).

- La forte concurrence mondiale qui s'installe entre les entreprises comporte une *forte probabilité* de destruction des emplois, notamment dans les secteurs d'exportation. Pour éviter l'accroissement du nombre de chômeurs et donc l'aggravation des inégalités sociales, il faut au moins que se réalise l'une des deux conditions majeures suivantes: d'une part, une création régulière d'emplois plus intense que leur destruction dans les secteurs compétitifs dits «exposés»; d'autre part, une croissance forte dans les secteurs dits protégés et orientés vers la demande domestique (éducation, santé, commerce, transports urbains, restauration, loisirs, BTP, etc.). A défaut, la précarité de l'emploi et des revenus n'est pas à écarter. La *flexibilisation* des marchés du travail risque de s'installer de manière durable, notamment en l'absence d'un Etat fort chargé de réguler les phénomènes économiques et sociaux.

- Une forte instabilité du développement mondial qui peut s'expliquer par une concurrence accrue des pays forts dans l'appropriation des ressources du pouvoir économique, en particulier les finances. Les pays doivent faire preuve d'une extrême prudence lorsqu'ils s'ouvrent aux capitaux à court terme qui sont éminemment spéculatifs et peuvent, à ce titre, se révéler nuisibles pour les objectifs de politique intérieure. L'exemple de la crise asiatique ne doit pas être perdu de vue. (Pnud, 1999)

- Enfin, sous l'hypothèse de la dissipation de l'autorité de l'Etat, une *délinquance financière* et une *criminalité internationale* de plus en plus grandes. Ces pratiques d'enrichissement illicites sont inquiétantes, en raison de leurs conséquences politiques, sociales, économiques et morales. Aujourd'hui, on estime l'activité des gangs à 1500 milliards de dollars -soit plus de 20% des échanges internationaux- dont 400 milliards concernent le trafic des stupéfiants.

## **7. L'ETAT DANS LE PROCESSUS DE MONDIALISATION : AVENIR OU DEVENIR?**

La plupart des écrits consacrés à la mondialisation pronostiquent la fin de l'Etat-nation, voire le transfert de son autorité à des organisations proches du marché qui, comme nous le soulignons précédemment,

sont les firmes multinationales, les organisations internationales et les mafias.

Ces nouvelles forces sont en principe autonomes; elles n'ont de devoir d'allégeance envers aucun Etat- nation, parce qu'elles ont le pouvoir de:

- menacer la sécurité;
- consentir ou refuser des crédits;
- contrôler l'accès à l'information;
- et décider quoi, comment et où produire;

La célèbre thèse de J.P. Nettl<sup>(1)</sup> (1968) selon laquelle la constante qui subsisterait est la présence de l'Etat pour chaque acteur national dans le domaine international s'en trouve quelque peu ébranlée.

Formulée différemment, la contre-thèse de l'Etat ou la thèse de l'anti-Etat que renferme la dynamique de la mondialisation suppose que l'Etat gendarme correcteur des imperfections du marché et, plus sûrement, l'Etat propriétaire et producteur, ont de faibles chances d'y survivre. En effet, ni l'un, ni l'autre ne semblent en mesure de mettre en oeuvre efficacement une politique économique nationale dont les déterminants intéressent les phénomènes économiques qui dépassent leur espace d'influence. Il faut souligner que l'autorité de l'Etat telle que façonnée au lendemain de la seconde guerre mondiale, n'est plus observable aujourd'hui.

En sont à l'origine aussi bien la vague des privatisations des années 80 qui a concerné également les monopoles naturels (postes, transports, télécommunications, énergie, eau.) que les secteurs concurrentiels (sidérurgie, automobiles), et les défaites successives des soviétismes.

La mondialisation promet d'accélérer, au nom de l'efficacité productive, la fin de cette mainmise de l'Etat sur l'économie. Il y a à cela quatre raisons immédiates. Les unes sont internes à l'Etat; elles sont liées à l'inefficacité de ses modalités d'intervention tant du point de vue de leur coût que de leurs résultats. Les autres sont externes à l'Etat; elles sont relatives à l'émergence d'acteurs qui maîtrisent les composantes du processus d'accumulation du capital ou les ressources du pouvoir économique mondial (technologie, finances, marchés, biens alimentaires). Ces raisons peuvent être résumées ainsi:

- il n'est pas certain que la *main visible* des pouvoirs publics soit dans tous les cas préférable à la *main invisible* du marché. Le marché a sûrement des imperfections telles que les abus de puissance, la mise en place de barrières sévères à l'entrée, le comportement prédateur des entreprises dominantes. Mais dans sa tentative de leur correction, l'Etat *redresse généralement la barre en la tordant dans l'autre sens*. La création de rentes de situation, la corruption, la mauvaise qualité des services publics accompagnent presque partout sa présence dans la vie économique. C'est dire que la solution de l'excès de marchandisation n'est pas dans une étatisation excessive.

- l'ingérence de l'Etat dans la vie économique est analysée, en raison de son énorme coût, par les «mondialistes purs et durs» comme un «parasitage» du processus de production des richesses. On estime en 1995 à 668 milliards de dollars le seul coût direct de l'intervention publique (paperasserie, coût de la réduction des risques) dans les pays de tradition libérale comme les Etats-Unis. Dans les pays d'Europe de tradition interventionniste, ce coût est encore plus élevé. (Dewatripont, Praest, 1999).
- l'essentiel des transactions commerciales et financières internationales émanent des sources privées qui exercent au dessus des frontières des Etats en en réduisant en même temps le rôle et les attributions. (Evans, 1999). En effet, les chiffres d'affaires de nombreuses firmes multinationales sont supérieurs au budget des Etats-hôtes. Ces firmes dont l'organisation est complexe et l'origine des capitaux multiple sont quasiment incontrôlables. Leur puissance les autorise à mettre en oeuvre «des politiques autonomes dans lesquelles l'Etat est au pire, un gêneur ou une valeur nulle, au mieux, un appui subalterne». (Daguza, 1999)
- il existe, selon bien des auteurs, une dictature des marchés financiers qui punit tout Etat contrevenant ou résistant ou initiateur de politiques autonomes, par la baisse de la valeur de sa monnaie et par des contraintes plus lourdes d'accès aux marchés des capitaux (Block, 1996). A titre d'exemple, sur les marchés financiers du monde, il s'opère 1000 milliards de dollars par jour d'opérations de change, soit une valeur aussi grande que le stock des réserves de change de tous les gouvernements (Evans, 1999).

Cette nouvelle logique de l'économie mondiale limite donc considérablement le domaine d'action de l'Etat. Ce dernier ne semble avoir d'autres choix que de rendre attrayant son territoire pour que les acteurs réels du développement mondial s'y installent massivement et durablement. Ce nouveau rôle subalterne ouvre le champ d'une âpre compétition entre les Etats, face aux exigences de plus en plus grandes des investisseurs. Le risque est gros pour beaucoup d'Etats, en butte à des difficultés structurelles, de brader leur souveraineté.

Mais que vaut la prédiction de la fin de l'autorité de l'Etat-nation? Analysons-la un peu plus. Bien qu'elle ne soit pas dépourvue d'intelligence historique, elle paraît en première lecture insensée. Dans son ultime acception, elle identifie au plan idéologique la mondialisation au communisme dans sa promesse historiquement irréalisée du dépérissement de l'Etat. A croire que l'histoire économique a une fin unique, quelle que soit sa méthode d'évolution. Dans tous les cas, elle semble traduire d'abord un complot contre l'Etat.

Mais le communisme, tout au moins dans sa version soviétiste, n'a pas remporté de victoire contre sa catégorie politique centrale. Qu'en sera-t-il de la mondialisation?

Il serait sans doute imprudent de sous-estimer les dangers de ce processus pour l'autorité de l'Etat. En effet, le risque est gros pour les

pouvoirs publics, eu égard au caractère complexe de la mondialisation, de ne pas pouvoir réagir avec rapidité, efficacité et vigueur aux décisions qui, prises dans le cadre d'une économie privée, n'observent pas l'intérêt général. Les conséquences en seraient insoutenables aussi bien pour les populations que pour les entrepreneurs eux-mêmes. En l'absence d'un contre-pouvoir, que d'aucuns désignent par «négarchie, en tant qu'aptitude à nier, limiter et contraindre l'autorité arbitraire», les déboires économiques et sociaux de la mondialisation seraient sans limites. (Henner, 1999)

En outre, les abus de puissance, de par leurs aspects variables, changeraient fondamentalement la «marche économique» du monde, au point de remettre en cause le marché lui-même.

«Trop de marché tue le marché» par la définition constamment mouvante des règles à respecter pour y accéder. Les acteurs économiques ne les ont pas encore assimilées qu'elles sont déjà obsolètes. Aussi, préfèrent-ils de loin les repères stables et structurés du passé à l'inintelligibilité des relations actuelles. Une telle attitude n'est pas de nature à intensifier le développement à l'échelle mondiale. Au delà d'un certain point, l'émancipation de l'Economie à l'égard de la volonté politique «aggrave les risques collectifs plus qu'elle n'augmente les occasions et les opportunités de profits individuels» (Evans, 1999).

Il importe cependant d'éviter cette approche alarmiste de la mondialisation en nuancant la prédiction de la fin de l'autorité de l'Etat-nation. En effet, la mondialisation n'est pas seulement économique. Elle revêt aussi, bien que timidement encore, une dimension politique qui appelle l'uniformisation des *façons d'agir des gouvernements* à l'échelle planétaire. On est en principe en droit de s'attendre, en la présence des points de repère politiques internationaux communs, à des réactions rapides des Etats, face aux forces qui troublent leur raison d'être. Mais il ne peut s'agir là que d'un vœu pieux. En réalité, la mondialisation est *asymétrique*. Et les rythmes et résultats qui la caractérisent sur le plan économique ne sont pas observés dans d'autres domaines «tels que l'équité sociale, la lutte contre le terrorisme international, la collaboration institutionnelle». «L'action des gouvernements reste aujourd'hui enfermée à l'intérieur de frontières géographiques bien définies. De ce fait, l'interdépendance économique internationale peut coexister avec l'impuissance politique des Etats. (Valaskakis, 1999)

Ce qui menace dans les faits l'Etat est moins la mondialisation que *son incapacité de s'y positionner sans disparaître*. Les nouveaux pays industriels qui ont opéré, par leur dynamisme industriel, des changements profonds dans la division internationale du travail, sont des exemples patents de la possible compatibilité entre la mondialisation et une présence forte de l'Etat. La réussite de ces pays, devenue un référent international, a sans doute parmi ses facteurs explicatifs majeurs, la combinaison historiquement intelligente de l'initiative privée et de l'initiative publique. Rien donc n'est moins sûr

que cette proposition qui fait de l'absence de l'Etat l'occasion de l'accroissement de l'efficacité productive à l'échelle mondiale.

Dans la pratique, il est difficile d'imaginer l'Etat sans le marché et le marché sans l'Etat. L'un sans l'autre est *autodestructeur*. La mondialisation modifie néanmoins quelque peu le contenu du lien entre *souveraineté* et *économie*. Elle redéfinit, à la lumière des marchés interconnectés, le rôle de l'Etat en lui imposant en priorité de se décharger de sa nature *centralisatrice et bureaucratique*, pour devenir *entrepreneur de la régulation des activités organisées en réseaux*. Il ne s'agit pas là d'une tâche facile. Si l'intervention publique, dans sa version ultime de production de biens matériels, semble appartenir à un autre âge, l'Etat devrait pouvoir mettre en place des institutions qui permettraient au marché de fonctionner sans à-coups majeurs, dans un environnement caractérisé par de fortes interdépendances et une imbrication des relations commerciales et financières qui rendent forcément caduques les mesures de *portée nationale*.

On citera à titre d'exemple, «les exigences en matière d'information des consommateurs, le contrôle de qualité, une réglementation antitrust, un système fiscal attractif» (Dewatripont, Praest, 1999) En effet, il y va de la survie du «prince» d'organiser, d'orienter et de contrôler les flux qui traversent son autorité. (Rachline, 1999)

Mais la question du *niveau de gouvernement* reste ouverte. Les Etats des pays industrialisés mieux préparés à la mondialisation, parce qu'ils en sont les principaux artisans, la posent déjà clairement à *l'échelle régionale*, comme marche intermédiaire entre les Etats nationaux et l'économie mondiale. Tout se passe donc comme si, avant de nager sans dangers dans l'océan, il fallait d'abord s'entraîner dans un lac. En témoignent l'Union européenne (UE), l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) et d'autres formes de regroupements régionaux de par le monde, notamment l'APEC (Asia-pacific economy coopération)

*L'Etat régional* fermé (Europe) ou ouvert (APEC) se pose alors non seulement comme un multiplicateur de la puissance politique, mais aussi, comme une escale dans laquelle est testée l'efficacité des nouveaux leviers d'intervention publique. Quant à la région, oeuvre de grande haleine, en raison des négociations internes et externes devant être menées par les gouvernements (Girault, 1999), sa formation n'est pas forcément conditionnée par l'observation des critères classiques de langue, d'histoire et de culture communes. Elle est vue d'abord comme un espace de réalisation de ce que les acteurs dominants considèrent comme priorités politiques, sans doute, un pouvoir d'influence inconcevable à l'intérieur des frontières nationales (Higgot, 1999, Siroën, 1999).

Les Etats régionaux formés ou en voie de l'être ne fonctionnent pas de manière homogène. Cette caractéristique n'est pas négligeable, tant elle détermine la pertinence de l'action politique. L'effet multiplicateur de la puissance du nouvel Etat attendu de la régionalisation, peut être neutralisé par la lourdeur des moyens d'intervention qui y sont associés et la faible rapidité de leur mise en oeuvre. Cette situation

peut être observée en particulier à l'échelle d'un Etat régional formé d'un groupe de pays ayant des «niveaux de développement sensiblement égaux» et se disputant avec la même intensité, le processus d'appropriation des ressources du pouvoir économique mondial. Dans ce contexte, l'UE est sans doute exposée à plus de risques de dysfonctionnements, que l'ALENA, dominée par un seul pôle de décision, les Etats-Unis.

Ce raisonnement abstrait de l'Etat-nation ou de l'Etat-région au singulier, semble soumettre aux mêmes règles de conduite tous les Etats de la planète. Dans la pratique, les territoires qui n'ont rien à offrir aux firmes multinationales ne seront soumis politiquement à aucune forme de pression internationale. Leurs gouvernements peuvent continuer de s'user par des luttes intestines et d'être encore longtemps en dehors de l'histoire économique du monde.

C'est dire que la mondialisation économique est extrêmement sélective. Ce qui en rend le concept même *superflu*. A titre d'illustration, en 1997, 85% des investissements directs étrangers réalisés dans les PVD ont eu pour destination seulement une vingtaine de pays en Amérique Latine,... (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou, Venezuela), en Asie (Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande) et en Europe de l'Est (Hongrie, Pologne). La même observation s'applique avec de légères nuances aux 95% des investissements de portefeuille réalisés à la même date.

## **8. L'ECONOMIE ALGERIENNE ET LA MONDIALISATION.**

Les quelques écrits publiés en la matière évaluent de manière optimiste la probabilité de l'Algérie de s'inscrire sans remous dans la nouvelle dynamique de transformation économique et sociale mondiale. Les raisons généralement évoquées résident dans ses atouts liés à sa position géographique, à ses ressources naturelles, à son potentiel humain et économique, à son degré d'ouverture relativement important, mais surtout à la volonté réformatrice de l'Etat. L'optimisme d'une Algérie «aisément mondialisable» est encore plus fort aujourd'hui avec sa signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne à la fin de l'an 2001 et les efforts qu'elle consent pour son adhésion à l'OMC. Ces possibilités auraient pu suffire, si elles ne rencontraient pas dans la pratique une série d'obstacles qui minorent considérablement leurs effets positifs prévisibles. Certains de ces obstacles sont d'ordre externe au système économique algérien et d'autres internes à sa logique même. Les voici en substance:

- La mondialisation est extrêmement sélective. Chaque Etat tente de rendre son territoire plus attractif que d'autres, dans le but de bénéficier de l'action du processus d'appropriation des ressources du pouvoir économique mondial. Aussi, les possibilités réelles ou virtuelles dont dispose l'Algérie face aux conditions sévères de l'implantation des firmes multinationales doivent-elles être analysées de manière comparative et non pas absolue.

- Contrairement à ce que semble sous-entendre l'idéologie de la mondialisation, les firmes multinationales n'ont pas dans les pays d'accueil une mission humanitaire ou civilisatrice. En effet, il ne s'agit pas pour elles, d'apprendre aux peuples comment «être et se comporter» mais de créer de la valeur qui est leur *raison d'être exclusive*. Dans le cadre de cet objectif, elles misent en priorité sur des territoires dont le développement économique est assez dynamique, comme solution de réduction des contraintes de tous ordres qui menacent les possibilités de valorisation rapide de leur capital. Le capitalisme est aujourd'hui sénile. Sa logique de fonctionnement actuelle intègre rarement *l'acceptation de sacrifices à court terme* pour de meilleurs dividendes à long terme, encore moins le risque et les aventures que requiert la mise en oeuvre sur chaque espace du monde, de «mini-révolutions industrielles». Tel ce vieillard aisé, rivé à son fauteuil, les artisans de la mondialisation économique semblent se contenter largement de ce que la longueur de leurs bras leur permet de ramasser.

Certains pays d'Asie et d'Amérique latine, mais aussi certains pays d'Europe de l'Est, peuvent paraître mieux indiqués que l'Algérie d'aujourd'hui à cette  *paresseuse réalisation du profit*. Et ce n'est pas un hasard si ces mêmes pays concentrent l'essentiel des investissements directs étrangers.

A l'inverse de ce que stipule l'idéologie de la mondialisation, les firmes multinationales ne sont pas attentives *seulement* aux règles du calcul économique. Elles demeurent, malgré leur action transnationale, sensibles aux décisions des gouvernements de leurs pays d'origine. Elles ne perdent jamais leur nationalité et entretiennent des relations étroites avec leur Etat d'origine qui les aide dans le cadre de la mise en oeuvre de leur stratégie internationale (Cohen, 1996). Dans ce contexte, la notion d'attractivité d'un territoire n'est pas explicable seulement à l'intérieur des frontières de la science économique.

- Le pouvoir politique algérien qui tente de «surfer» au-dessus des tendances politiques rivales et qui ne représente de manière lisible aucune d'entre d'elles, ne semble avoir d'autre finalité qu'un consensus politique minimum dont la réalisation a souvent pour revers un *immobilisme structurel*. Sa crainte de déranger, avec des effets préjudiciables à sa survie, sa logique distributive qui fonde l'organisation économique et sociale nationale, le contraint à une «gestion» de type léthargique qui n'est pas de nature à rendre visible les signaux de sa volonté de construction d'un Etat moderne. Les signes d'essoufflement qu'il présente et qui traduisent en même temps son inaptitude à élaborer un projet de société scientifiquement repérable, ne sont rassurants pour aucun gros investissement national ou étranger. Dans ce contexte, dominé sur le plan politique par la contradiction entre la logique de consolidation du pouvoir et la rationalité de construction de l'Etat, et sur le plan économique par la contradiction entre la logique rentière et la rationalité productive, il est difficile de s'attendre à un degré d'attractivité du territoire économique national qui soit particulièrement important.



• Les entreprises publiques algériennes ont été créées dans le cadre d'une problématique politique étatiste qui les a tenues longtemps loin des impératifs du calcul économique. Leur paresse productive, associée à leurs charges excessives, posait à leur naissance déjà la question de leur survie qui devait les mettre durablement sous «perfusion financière» de l'Etat. Transformer aujourd'hui ces «gouffres financiers» en entités productives ne relève peut-être pas de l'impossible. Mais il faut sans doute plus que les réformes habituelles d'ordre technique (restructuration organique, autonomie) mises en oeuvre en Algérie et qui ont plus sapé «le peu de cohérence interne» qui les caractérisait qu'accru leur productivité de manière substantielle. Entreprises fragilisées par les diverses thérapeutiques auxquelles elles sont soumises d'une part, et le désengagement de l'Etat d'autre part, voilà qui met, entre autre facteurs, le «développement national dans l'impasse». Et la vie économique «au ralenti» qui en résulte décourage les acteurs de la mondialisation motivés d'abord par l'existence d'une «machine économique huilée» qui puisse leur permettre de mettre en oeuvre, sans risques, leur processus de valorisation du capital.

Ces obstacles externes et internes de la mondialisation ne peuvent trouver de solutions que dans une intervention active de *l'Etat rénové*. Il y a à cela une raison fondamentale. En effet, le mode d'organisation de l'économie qui mit, pendant une longue période, le tout-Etat au centre des activités économiques, n'a pas permis l'émergence de pouvoirs internes puissants aptes, en période de désengagement de l'Etat, à prendre le relais de l'élaboration, de la mise en oeuvre et de la surveillance correctrice de la stratégie industrielle en particulier et du développement en général. Dans le cadre de la mondialisation, l'Etat algérien doit apparaître *de manière transformée sur la scène du développement* en usant de leviers différents de ceux qu'il a l'habitude de manier. Il ne s'agira plus pour lui d'imposer, mais d'inciter selon les objectifs sociaux qu'il compte satisfaire et que son administration doit être apte à circonscrire de manière pertinente. L'Etat doit au moins savoir se positionner à la périphérie du marché en vue de lui permettre de fonctionner sans à-coups qui remettraient en cause sa dynamique.

Outre les facilités (infrastructure, avantages financiers et fiscaux, formation, information, réglementation souple) qu'il se doit d'être en mesure d'accorder aux entreprises qui donnent un «contenu» à sa politique sociale, l'Etat doit veiller à ce que le consommateur soit bien informé de ce qu'il a dans son assiette, au contrôle de qualité, au règlement des différends entre les parties contractantes, à freiner de manière efficace le comportement prédateur des entreprises dominantes.

Aussi doit-il faire rapidement «*le ménage chez lui*» pour espérer à moyen terme un soutien international. Contrairement à l'idéologie de la mondialisation qui affaiblit l'Etat, l'expérience de développement des NPI montre que les firmes multinationales ne sont pas insensibles aux efforts déployés par l'Etat pour mettre en place les conditions matérielles, réglementaires et politiques nécessaires à la mise en oeuvre de leur stratégie.

Proposer un nouveau rôle de l'Etat consistant, en termes généraux, à «faire le ménage chez lui», peut paraître relativement aisé. Or, il n'en est rien. Dans la pratique, il s'agira pour l'Etat, d'engager non pas des réformes épisodiques à la fois techniques, partielles et partiales qui s'inscrivent dans le *changement dans la continuité*, mais un *schéma de réforme systémique et synthétique* et de s'y engager pleinement et efficacement. Ayant le monopole de la puissance, l'Etat doit se *réformer lui même*, tel ce «médecin isolé» contraint de s'opérer lui-même, loin de toute assistance. Le pourra-t-il ?

L'Etat est en réalité dans une position plus confortable que ce médecin. Il peut toujours, dans le cadre de son action, prendre appui sur des associations, des partis politiques des syndicats. Encore faudrait-il qu'il cesse d'être craintif et d'interpréter chaque risque comme l'occasion de sa ruine. En effet, l'une des grandes différences entre le pouvoir politique et l'Etat réside dans le fait que le premier se nourrit de l'unanimité qui cache des conflits larvés et le second de contradictions qui le font grandir à chacune de leurs solutions. Un pouvoir «mou» a forcément peur du moindre signe fort de l'émergence de l'Etat. Il tourne le dos continûment à son processus de construction, lequel s'identifie à sa propre mort.

L'avenir politique et économique de l'Algérie dans le cadre de la mondialisation n'est pas difficile à prévoir. Il est subordonné à la présence d'un Etat fort (un pléonisme qui corrige le paradoxe de l'Etat faible) chargé de réguler les comportements souvent contradictoires des acteurs économiques et d'asseoir une autorité à laquelle il est possible de recourir, en cas de besoin. Ce nouveau rôle est inséparable de l'exercice *de la bonne gouvernance* que la littérature en la matière définit de la manière suivante :

- l'Etat de droit en tant que garantie de la sécurité des citoyens et du respect de la loi;
- la bonne administration comme gestion efficace et équitable des dépenses publiques;
- la responsabilité et l'imputabilité qui obligent les dirigeants politiques à rendre des comptes de leurs actions à la population;
- la transparence en tant que disponibilité et accès facile à l'information des citoyens.

Ces critères ne caractérisent pas l'Algérie d'aujourd'hui. Aussi, est-il inutile de mettre en oeuvre une quelconque réforme économique, dans un contexte d'invariance politique. Celle-ci est vouée à l'échec. En témoignent avec force, les tentatives répétées de réorganisation de l'économie nationale opérées en Algérie selon le principe du changement économique dans la continuité politique.

*En conclusion*, au delà de la croissance des flux de divers ordres qu'elle permet d'enregistrer, la mondialisation peut être douloureuse pour de nombreux groupes de population. Fondée sur la réalisation d'une loi économique, celle du profit, qui est par essence polarisante, elle ne peut diffuser, contrairement à ce que stipule son idéologie, le

progrès à l'échelle planétaire. Dans certaines situations, ses dégâts peuvent être plus nombreux que ses avantages. D'où la nécessité de sa régulation par des Etats forts chargés d'en corriger les imperfections.

En effet, aucune loi économique ne saurait être légitime, si elle provoquait la faim de plusieurs centaines de millions d'être humains. Le principe selon lequel des acteurs dominant en dehors de l'Etat seraient les seuls acteurs du développement mondial est non seulement discutable, mais aussi dangereux, s'il place les Etats dans l'expectative ou justifie, au nom de la protection des peuples, la longévité politique des régimes qui tentent de s'inscrire en dehors de la dynamique de la mondialisation.

## Références bibliographiques

**Amin S.**, 1997. «Capitalisme, impérialisme et mondialisation», *in Recherches internationales*, N°48, Printemps.

**Block F.**, 1999. "The vampire state and other stories" Ed. New press. New york. 1996 *in* Peter Evans. La mondialisation, mythe ou réalité *in Problèmes Economiques*, Avril.

**Boughton J. M.**, 1998. «Harry dexter White et le FMI», *in Finances et Développement*, septembre.

**Boukhaoua S.**, 1998/1999. «L'économie mondialisée, contradictions d'hier, contraintes d'aujourd'hui». *in Les Cahiers du Cread*, N°47/48.

**Chatelus M.**, 1993. «L'économie et la société à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle», *in Dix grands problèmes économiques contemporains*. Ed. OPU, Alger. (sous la direction de M. Chatelus et J. Fontanel.

**Daguza J.F.**, 1999. «L'Etat et l'entreprise face à la mondialisation», *in Problèmes Economique*. .avril.

**Dewatripont M. et Praest P.**, 1999. «Pourquoi l'Etat intervient-il dans l'économie?» *in Problèmes Economiques*, novembre.

**Evans P.**, 1999. «La mondialisation mythe ou réalité? La rhétorique de la mondialisation» *in Problèmes Economiques*, avril.

**Fitoussi J.P.**, 1999. «Mondialisation et inégalités», *in Futuribles*, Octobre.

**Giraud P.I.**, 1999. «Inégalités et efficacité des politiques économiques», *in Problèmes Economiques*, janvier.

**Christian Girault**, 1999. «L'opposition à la régionalisation: l'exemple de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)», *in Problèmes Economiques*, avril.

**Gold J.**, 1977. «Le droit international et le FMI», in *Finances et Développement*, décembre.

**Henri F. Henner**, 1999. «Recul de l'Etat et nouvelles configurations du pouvoir»; in *Problèmes Economiques*, avril.

**Higgot R.**, 1999. «Mondialisation et gouvernance: l'émergence du niveau régional», in *Problèmes Economiques*, avril.

**Hirsch F.**, 1972. «L'évolution et le fonctionnement du SMI depuis la guerre», in *Finances et Développement*, juin.

**Nettl J.P.**, 1968. «The State as a conceptual variable in World politics» in *P. Evans* op cit.

**PNUD**, 1999. «Rapport mondial sur le développement humain», in *Problèmes économiques*, septembre

**Rachline F.**, 1999. «Comment le marché s'est retourné contre son créateur, le souverain». in *Problèmes économiques*, avril.

**Siroën J.M.**, 1999. «Désintégration et intégration régionales», in *Problèmes Economiques*, avril.

**Strange S.**, 1996. «The retreat of the state, the diffusion of power in the world economy», *Cambridge Studies in International Relations*. Cambridge university Press cité par Henri .F. Henner op cit.

**Valaskakis K.**, 1999. «La mondialisation, phénomène asymétrique, source de dysfonctionnements», in *Problèmes Economiques*, avril.

**Wolf M.**, 1996. «Le mythe de l'économie globale» in *Problèmes Economiques*, Mai.

## Notes

---

**(\*)** Chargé de cours, INPS, Alger.

je remercie vivement Monsieur Mourad Boukella, professeur de Sciences Economiques qui m'a fait part de ses remarques et suggestions qui ont enrichi la présente réflexion.

**(1)** Voir : revue problème économique du 7-14 avril 1999.